



Lundi 10 novembre 2008. Le vice-procureur de Paris prend son clavier pour rédiger une « *requête en autorisation de perquisitions, de visites domiciliaires et saisies de pièces* »** à destination du juge des libertés et de la détention. Il s'agit d'autoriser les policiers de la Sous-direction antiterroriste (SDAT) à fouiller 19 voitures et 12 domiciles, à Tarnac (Corrèze), Limoges, Rouen, Paris, Baccarat (Meurthe-et-Moselle). Le document résume tous les éléments accumulés contre Julien Coupat et ses proches : «*Attendu que des éléments graves laissent présumer l'existence d'infractions constitutives d'actes de terrorisme et notamment du délit d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme*»...

Le voyage à New York est en bonne place. Le magistrat cite ensuite des « *vérifications* » qui révèlent « *qu'en réalité, Julien Coupat œuvrait au service d'une idéologie projetant de s'imposer par des actions violentes et mettant en scène un nombre important de militants ressortissant de différents pays* ». La requête insiste lourdement sur le comportement des intéressés qui ont « *une réelle volonté d'agir clandestinement et de déjouer toute surveillance* », des « *contacts clandestins* », une « *activité clandestine* », un « *mode opératoire clandestin* », utilisent des « *techniques de contre-surveillance employées*



par les professionnels » (les variations du mot « clandestin » apparaissent sept fois au total). Julien Coupat a, lui, un « *comportement occulte* ».

Les faits, ce sont la manifestation de Vichy, le 3 novembre ([épisode 13](#)) et le sabotage de Seine-et-Marne, dans la nuit du 7 au 8 novembre (épisodes [16](#) et [17](#)). Sur ce dernier, la phrase est particulièrement bien tournée : « *Julien Coupat s'est rendu sur une commune où il sera constaté plus tard des dégradations, en Seine-et-Marne, ceci en compagnie de Yildune Lévy, dans des circonstances particulièrement suspectes et selon un mode opératoire clandestin.* » On notera la prudence chronologique du magistrat, qui doit composer avec un PV de filature pour le moins étrange : d'abord Julien Coupat se rend sur la commune, sans précision d'heure ou de lieu ; puis les dégradations sont constatées.

« **Vu la surveillance du 7 novembre 2008** »

Que s'est-il passé, entre le 8 et le 10 novembre ? Si l'on s'en tient au dossier judiciaire, la SDAT passe d'abord un samedi assez tranquille. La France est en émoi, avec un réseau TGV paralysé, mais ce n'est qu'à 21 heures que le service antiterroriste paraît s'en apercevoir dans un procès-verbal de « *contact avec le Service national de la police ferroviaire* », au prix d'un raccourci saisissant :

« Vu la surveillance du 7 novembre 2008 ayant permis de découvrir que des dégradations avaient été perpétrées à l'aide de fer à béton usiné sur les caténaires de la ligne de chemin de fer TGV-Est à hauteur de la commune de Dhuisy (Seine-et-Marne) dans la nuit du 7 au 8 novembre. »

Précisément, la surveillance n'a PAS permis de découvrir des dégradations. C'est tout le problème. Mais le policier poursuit :

« Vu l'avis donné par l'état-major de la direction centrale de la police judiciaire au service national de la police ferroviaire afin qu'il porte à notre connaissance tout fait similaire, sommes informés à l'heure en tête du présent des faits suivants : [suit la liste des sabotages de la nuit, deux dans l'Oise, un dans l'Yonne].»

« **A 70 km du lieu de résidence des parents de GH** »

Il faut attendre le dimanche 9 novembre au matin pour que la SDAT relie le sabotage du 26



octobre aux autres faits, vingt-quatre heures après les gendarmes, mais en y ajoutant un soupçon de plus :

« Faisons procéder par le biais de ce service [de la police ferroviaire] à de nouvelles recherches auprès de la SNCF concernant des dégradations présentant des caractéristiques similaires. Sommes alors recontactés par ce service qui nous informe que la SNCF a porté à leur connaissance que dans la nuit du 25 au 26 octobre 2008, plus précisément entre 21 h 22 et 6 h 33, un crochet métallique en tous points similaire à celui ayant été utilisé dans les quatre faits précités de la nuit du 7 au 8 novembre 2008 a été déposé sur la ligne TGV-Est sens Paris-Strasbourg à hauteur de la commune de Vigny (Moselle). Procédons alors à des recherches dans les données recueillies au sein de la présente affaire concernant le lieu de commission de cette dégradation et constatons que celui-ci est situé à 70 kilomètres du lieu de résidence des parents de la nommée GH sis à Baccarat (Meurthe-et-Moselle). »

« **Sept chapitres rappelant L'Enfer de Dante** »

Quelle est alors la priorité des investigations ? Vérifier la localisation des suspects ? S'informer sur leurs déplacements durant la nuit du 7 au 8 novembre ? Non, faire une fiche de lecture. C'est le procès-verbal d'« *examen du pamphlet L'insurrection qui vient* », signé du chef du groupe d'enquête, AL, le dimanche 9 novembre 2008 :

« Vu les renseignements recueillis concernant le nommé Julien Coupat et notamment son implication dans la rédaction du pamphlet intitulé L'insurrection qui vient rédigé par « le Comité invisible », procédons à une brève analyse de cet ouvrage largement diffusé sur l'Internet au regard des dégradations commises dans la nuit du 7 au 8 novembre sur les voies SNCF et relevons les éléments suivants. »

Pour introduire 13 extraits du texte, le policier commence par une courte présentation :



« Tout d'abord il convient de préciser concernant l'ouvrage en lui-même qu'il s'agit pour les auteurs de faire, dans un premier temps, et sous la forme d'un argumentaire construit en sept chapitres rappelant L'Enfer de Dante, le constat que la société actuelle est « un cadavre putride », puis de développer les moyens à mettre en œuvre pour « se débarrasser du cadavre ». S'en suit une description des communautés telles que nous les observons et une énumération et une apologie des modes de sabotage propres à finaliser la chute de l'Etat. Les cibles désignées dans cet ouvrage sont, de manière récurrente, tout ce qui peut être, par analogie, défini comme un « flux » permettant la survie de l'Etat et la société de consommation qu'il protège. Sont ainsi cités avec insistance le réseau TGV et les lignes électriques comme autant de points névralgiques par le sabotage desquels les activistes peuvent, à peu de frais, arrêter plus ou moins durablement les échanges de biens et de personnes et ainsi porter un coup au système économique qu'ils combattent. »



« Une pince coupe-boulons rouge à manche noir »

A la décharge de la police antiterroriste, elle n'est co-saisie en bonne et due forme des sabotages que le lundi 10 novembre par le parquet de Paris. Jusque-là, la coopération avec les gendarmes - saisis des faits dès l'origine ([épisode 15](#)) - est informelle.

Le 10, donc, la SDAT localise Julien Coupat, grâce à la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Il est à Tarnac, avec GH et BR. La DCRI informe également la SDAT sur les déplacements des sympathisants rouennais. Les lieux de sabotage les plus proches de Rouen sont ceux de l'Oise - plus de deux heures de route. Mais sait-on jamais* :

« Disons recevoir ce jour des renseignements émanant de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) découlant de surveillances effectuées par ce service entre le 7 et le 9 novembre 2008 sur la colocation du 78, rue de Xxxx à Rouen. En l'espèce, au terme de ces renseignements, il s'avère que :

1) Concernant le couple constitué de BD et de EH :

Ils sont sortis de cette adresse le vendredi 7 novembre 2008 à 21 heures. BD et



EH portaient chacun un sac à dos volumineux. Ils étaient accompagnés d'une femme à cheveux mi-longs, non identifiée dans le cadre de la présente enquête, qui portait un sac en plastique et un sac à dos. Le dimanche 9 novembre 2008 à 7 h 04, BD et EH sont revenus au 78, rue de Xxxx à Rouen. EH portait un objet encombrant à la main gauche de couleur claire. Ils étaient suivis par une jeune fille aux cheveux longs. La surveillance n'a pas permis d'établir s'il s'agissait de la même personne que celle qui les accompagnait lors du départ.

2) Concernant le couple constitué de MB et d'AT :

Ils sont sortis tous les deux de cette adresse le vendredi 7 novembre 2008 à 21 h 08. MB est revenu au 78, rue de Xxxx à Rouen le samedi 8 novembre 2008 à 2 h 46 en compagnie d'une femme aux cheveux longs pouvant correspondre à AT. Le samedi 8 novembre à 13 h 22, MB est ressorti de cette adresse en tenant à bout de bras une boîte sans couvercle contenant manifestement des outils, au dessus de laquelle était posée une pince coupe-boulons rouge à manche noir. Il était suivi par AT qui portait une valise à roulettes grise. »

« **Eclairage particulier** »

http://www.uneinstructionfrancaise.fragmentsduvisible.org/wp-content/uploads/SNCF_-qui-veut-la-peau-des-caténares-.mp4

Le 10 novembre au soir, tout est prêt pour une vague d'interpellations, le juge des libertés et de la détention a donné son feu vert pour les perquisitions. Qui a pris la décision d'accélérer le mouvement, avec au final, comme seule preuve la filature de Julien Coupat et Yildune Lévy ? Dans le livre *Tarnac, magasin général* (Calmann-Lévy, 2012), Michel Delpuech, le directeur de cabinet de la ministre de l'intérieur d'alors, Michèle Alliot-Marie, assure à David Dufresne que le choix est policier et judiciaire : «*Dans la soirée [du samedi], le directeur général de la police nationale me fait savoir qu'on avait observé le couple Yildune Lévy et Julien Coupat, là, à Dhuisy. Évidemment, ça donnait un éclairage particulier à l'affaire. Il fallait quand même qu'on en parle. (...) Les enquêteurs ont fait le choix d'interpeller tout ce beau monde dans le meilleur délai. On s'est réunis dès le dimanche soir à cet effet. Les interpellations ont eu lieu le mardi, à 6 heures.* » aaaaaa

On n'est pas obligé de le croire, quand on voit la passivité de la SDAT dans les premières



heures qui suivent les sabotages, puis son absence totale de réelles investigations jusqu'aux interpellations. Pour la SNCF, la nuit du 7 au 8 novembre 2008 s'inscrit dans une longue série noire de sabotages divers et variés. La pression politique est maximale.

Les mandats d'arrestation (« mandats de recherche », en termes judiciaires) sont émis. Ils concernent les « *principaux protagonistes de l'activité clandestine articulée autour de Julien Coupat* » cités par le parquet dans sa requête : Julien Coupat, Yildune Lévy, GH, l'ex-compagne de Julien Coupat, et BR, le cogérant de l'épicerie de Tarnac, ces deux derniers contrôlés en Moselle dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 ([épisode 14](#)).

Il y a aussi MG, la troisième contrôlée de Moselle. Elle, la SDAT l'avait un peu oubliée (elle apparaissait pourtant dans les notes des RG), et les policiers doivent produire en quatrième vitesse une fiche de renseignement.

Deux autres noms apparaissent enfin : EH et CA, des jeunes femmes rouennaises identifiées lors de la manifestation de Vichy, le 3 novembre. La mère de GH, à Baccarat, est également visée. Pour les autres, policiers et magistrats vont improviser, en fonction des personnes qu'ils vont trouver sur les lieux des interpellations et des perquisitions.

Le 11 novembre 2008, à l'aube, l'affaire de Tarnac va sortir au grand jour.